

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 mars 2016**  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL 2016
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 mars 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Mme Nicole MORERE, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christian VILLOING, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

Monsieur Jean-André AGOSTINI à M. Philippe SALASC, Madame Isabelle ALIAGA à Monsieur Jean-François SOTO, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Grégory BRO à Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, M. Bernard GOUZIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER

Excusés :

Monsieur Alexis PESCHER.

Absents :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Viviane RUIZ, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Edwige GENIEYS

Quorum : 25	Présents : 31	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-36, R5211-13 et L1612-20 ;

Vu le vote du budget principal 2016 en date du 25 janvier 2016,

Vu la délibération du 21 mars 2016 par laquelle le Conseil communautaire a procédé au vote du compte administratif 2015 et des excédents antérieurs à reporter au sein des sections de fonctionnement (3 095 118,90€) et d'investissement (675 620,67€ avec affectation du fonctionnement de 692 512,75€) du budget principal 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget principal 2016 au sein des chapitres 011 et 002 de la section de fonctionnement et au sein des chapitres 10 et 001 de la section d'investissement,

Considérant qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédits suivants à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » :** il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en recettes de 282 804,39€ sur l'article 002, afin de prendre en compte la modification du montant de l'excédent de fonctionnement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de 2 812 314,51€ au BP2016.
- **Chapitre 011 « Charges à caractère générale » :** il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses de 282 804,39€ sur l'article 6188 « Divers » pour équilibrer la section suite à la modification du chapitre 002.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 001 « Solde exécution investissement reporté » :** il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en recettes sur ce chapitre de 10 808,27€ sur l'article 001 afin de prendre en compte la modification du montant de l'excédent d'investissement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de 664 812,40€ au BP2016.
- **Chapitre 10 « Dotations et fonds divers » :** il est proposé de procéder à une diminution de crédits en recettes sur ce chapitre de 10 808,27€ sur l'article 1068, afin de prendre en compte la modification du montant de l'affectation du fonctionnement qui avait été initialement prévu à hauteur de 703 321,02€ au BP2016.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
 Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 ci-dessous d'un montant de 282 804,39€ d'augmentation de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 10 808,27€ de virement de crédits au sein de la section d'investissement du budget principal 2016,

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
002-002 « Résultat de fonctionnement reporté » - ADM (recettes)		282 804,39€
011-6188 « Divers » - ADM (dépenses)		282 804,39€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
001-001 « Solde exécution investissement reporté » - ADM (recettes)		10 808,27€
10-1068 « Affectation fonctionnement » - ADM (recettes)	10 808,27€	

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1269 le 23/03/2016

Publication le 23/03/2016

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 23/03/2016

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20160321-lmc179843A-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

